

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 20260327-01

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Nom de la Collectivité	COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS
Nombre de Conseillers : 15	

Population municipale légale : 378 habitants au 01/01/2026

Indiquez ci-dessous la liste des élus percevant une indemnité :

Fonction de l'élu	Nom Prénom	Pourcentage retenu par le Conseil Municipal de l'Indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique (4110.52 au 20-03-2026)	Montant maximal de l'indemnité (au 20-03-2026)	Montant de l'indemnité retenu par le Conseil Municipal
Maire et Maire délégué de la commune historique d'Abriès	LACROIX Charles	22.53 %	1 155.06 € (28.10 %)	926.10 €
Maire délégué de la commune historique de Ristolas et conseiller municipal	BUES Florent	8.72 %	-- €	358.44 €
1 ^{er} Adjoint au Maire	LAPUJOLADE Stéphane	8.72 %	447.63 € (10.89%)	358.44 €
2 ^{ème} Adjointe au Maire	AUDIER-MERLE Carine	8.72 %	447.63 € (10.89%)	358.44 €
3 ^{ème} Adjoint au Maire	BOURCIER Florian	8.72 %	447.63 € (10.89%)	358.44 €
4 ^{ème} Adjointe au Maire	VINET Elise	8.72 %	447.63 € (10.89%)	358.44 €
MONTANT MAXIMUM AUTORISE			2 945.58 €	2 718.30 €

Le Maire,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.